



Carnet de bord du jeune élu

2021-2023



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

 www.ville-bouffemont.fr

 conseilenfants@ville-bouffemont.fr





1. Le CME
À quoi ça sert ? P. 4
2. Le CME
Qu'est-ce que c'est ? P. 5
3. Le CME
Comment ça marche ? P. 6
4. Ton rôle de jeune conseiller(ère) P. 6
5. Exemples de réalisations du CME P. 7



- A. Sais-tu comment fonctionne ta Mairie ? P. 8-9
- B. Connais-tu le rôle du Maire ? P. 10
- C. Connais-tu le rôle des agents communaux ? P. 10-11

Apprends les symboles de la République

P. 12-13



Mon Agenda

Je note ici mes rendez-vous CME

P. 14-15



Glossaire

(les mots soulignés sont expliqués ici)

Tu peux en ajouter !

P. 16-17



Nous, élus du CME

Mon Album Photos

Nous, Conseillers Municipaux Enfants

P. 18-19



1. Le CME, à quoi ça sert ?

Le Conseil Municipal Enfants, dans sa forme actuelle, a été créé en 2009 par le Conseil Municipal des adultes. C'est un projet éducatif citoyen qui découle d'une volonté de la ville d'impliquer les jeunes dans la vie municipale.



Photo officielle du premier CME - 2009

Ta fonction au CME te permettra :

- D'apprendre ce qu'est la démocratie et les notions de citoyen(ne), en te donnant la parole.
- De recueillir les idées des enfants que tu représentes pour participer à améliorer la vie des Bouffémontois(e)s.
- De découvrir et de comprendre le fonctionnement de la commune et comment sont prises les décisions pour bien vivre ensemble.
- D'être acteur, actrice dans ta ville en découvrant tes droits et tes devoirs et en réalisant des projets utiles au plus grand nombre (solidarité, environnement, etc).
- De servir d'intermédiaire entre le Conseil Municipal des adultes et les enfants de ton âge.



2. Le CME, qu'est-ce que c'est ?

Le Conseil Municipal Enfants est un lieu de rencontre, d'échange, de discussion, d'expression et de réflexion, où tu pourras faire des propositions et mener des actions concrètes.

Les conseiller(ère)s sont élu(e)s pour deux ans par leurs camarades (de CE2, CM1, CM2, et 6^e).

Ils et elles sont au nombre de 24, scolarisé(e)s en classe de CE2, CM1, CM2, et 6^e :

- 4 élu(e)s de l'École du Village.
- 5 élu(e)s de l'École des Hauts-Champs.
- 5 élu(e)s de l'École du Trait d'Union.
- 4 élu(e)s du Collège Léonard de Vinci.
- 6 tuteurs réélu(e)s d'office.

Ils peuvent décider de créer des commissions sur des thématiques spécifiques (environnement, handicap, solidarité...) qui seront abordées en réunion.



Installation du Conseil Municipal Enfants après l'élection - Salle du Conseil en Mairie

Le CME comment ça marche ?



3. Le CME, comment ça marche ?

Chaque école (Hauts-Champs, Trait d'Union, Village) et le collège Léonard de Vinci sont représentés par 24 élu(e)s.

Les élu(e)s se réunissent environ 2 fois par mois en réunion de travail à l'Espace Eiffel (2 bis rue Eiffel).

Ils et elles débattent ensemble pour choisir le projet qui leur tient à cœur et qui leur permettra de participer à la réalisation d'un projet commun.

Les animatrices du CME, Charlotte et Laurie, sont là pour animer les séances de travail et aider les jeunes élu(e)s à réaliser leurs projets.

Les conseillers se réunissent aussi plusieurs fois par mandat en séance plénière avec les membres du Conseil Municipal adultes (Maire, Adjoints, Conseillers municipaux).

Ils et elles participent aux cérémonies commémoratives (les dates sont mentionnées en page 15).

Ton rôle de Conseiller(ère)



4. Ton rôle de conseiller(ère)

- Tu devras être présent(e) aux réunions de travail, le mercredi (environ 2 fois/mois).
- Tu représenteras les camarades de ton école / collège.
- Tu auras pour mission de choisir avec les autres élu(e)s des projets qui répondent aux envies et aux idées de tous.
- Pour t'aider les adultes, Laurie et Charlotte, animatrices CME seront là, ainsi que les enseignant(e)s, les animateurs(trices) du service enfance, les élus adultes...
- Tu devras être disponible pour les cérémonies commémoratives et pendant les manifestations que tu auras contribué à concevoir.



5. Exemples de réalisations du CME 2009-2019



Potager partagé



Cérémonie commémorative



Plantations



Grand Nettoyage



Handi'Day



Hôtel à insectes



Parcours santé enfants



Boîtes à lire



Rencontre intergénérationnelle



Table de ping-pong



A. Sais-tu comment fonctionne ta mairie ?

La mairie est le siège de l'administration de la commune.

La commune est administrée par le Conseil municipal

La commune est administrée par le Conseil municipal, le maire et ses adjoints. En France, il y a plus de 36 000 communes, donc plus de 36 000 maires.

Le Maire est élu au suffrage universel direct pour une durée de 6 ans par scrutin majoritaire à deux tours.

Le nombre d'élus est fixé en fonction de la population.

A Bouffémont, le nombre d'élus est de 29 dont :

- Le maire
- 8 adjoint(e)s au maire
- 20 conseiller(ère)s municipaux(les) dont certain(e)s avec des délégations. (Ex. délégation à l'Environnement ou au Commerce, etc).

Le bureau de vote

C'est l'endroit où le vote est organisé, le plus souvent dans une mairie ou une école. Chaque ville a 1 ou plusieurs bureaux de vote : il y a 1 bureau pour 1 000 électeurs au maximum.

L'isoloir
C'est une cabine fermée par un rideau.

L'urne
C'est une boîte transparente.

Le président du bureau de vote et ses assesseurs
Ce sont les personnes qui organisent le vote. Elles participent aussi au dépouillement.

Étape 1
À l'entrée, l'électeur se présente à une table. On vérifie son **identité** et qu'il est bien inscrit dans ce bureau. Il prend une enveloppe et les bulletins de vote. Sauf s'il veut utiliser ceux qu'il a reçus chez lui.

Le bulletin de vote
C'est la feuille qui sert à exprimer un vote. Sur chaque bulletin, il y a le nom d'un candidat ou une liste de candidats.

Étape 2
L'électeur est obligé de passer dans l'isoloir, seul. Il met le bulletin qu'il a choisi dans l'enveloppe. Personne ne le voit faire car le vote est secret.

La carte d'électeur
Chaque Français qui peut voter est inscrit sur une liste dans la ville où il habite : c'est la « liste électorale ». Comme preuve, il a une carte électorale. Elle indique son identité et le bureau où il pourra voter. On ne choisit pas le lieu où l'on vote.

Étape 3
L'électeur se présente devant l'urne.

- Le président du bureau prend sa carte d'électeur et lit son nom à voix haute.
- Un assesseur trouve son nom sur la liste électorale.
- L'électeur glisse son enveloppe dans l'urne.
- Le président dit : « A voté ! »
- L'électeur signe la liste électorale en face de son nom. Puis il reprend sa carte électorale, où un tampon a été mis.

La question de Scoupe
Lors de quelles élections élit-on les maires ?
Les élections municipales.

Identité : ici, nom, prénom, date de naissance...

Assesseur : ici, personne qui aide le président du bureau à organiser le vote.

Dépouillement : ici, comptage des bulletins.

Tous les 6 ans les Bouffémontois(e)s âgé(e)s d'au moins 18 ans doivent élire leur Maire.

Après l'élection du nouveau Conseil municipal, une première réunion doit se tenir au plus tôt (le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin) pour élire le maire et ses adjoints.

Cette élection doit être rendue publique par voie d'affichage.

Et une fois élu ?

Le conseil municipal (Maire, adjoints, conseillers municipaux) règle, par ses délibérations, les affaires de la commune. Pour savoir à quoi ressemble une délibération, tu peux te rendre sur le site Internet de Bouffémont, rubrique Démocratie locale - Conseil municipal : www.ville-bouffemont.fr



Le Conseil municipal, par exemple :

- Crée et gère les services dont ont besoin les habitants (cantine scolaire, accueils de loisirs pour les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires, bibliothèque, mais aussi l'état-civil qui consiste à enregistrer les naissances, les mariages et les décès de la commune, ou encore qui délivre les cartes d'identité).
- Construit et entretient les bâtiments communaux (Maison de la petite enfance, Centre culturel,... Et même les écoles maternelles et élémentaires).
- Vote le budget de la commune et gère les dépenses.



B. Connais-tu le rôle du Maire ?

Le Maire assure deux fonctions principales :

**Il est le représentant de l'État
dans la commune.**

- A ce titre, il est chargé de la publication et de l'exécution des lois, ainsi que de l'application des mesures de sûreté générale. Il est chargé de l'organisation des élections.
- Il est également officier d'Etat-Civil, ce qui lui permet d'enregistrer les naissances, les décès et de célébrer les mariages.

**Il dispose d'un pouvoir
de police.**

Il peut prendre des mesures pour faire assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique de la commune.

- Il est en même temps le chef de l'administration communale.
- Il est le chef hiérarchique des agents communaux : il les nomme, fixe leurs actions et peut les sanctionner.

Il est également chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations du Conseil municipal et exerce un certain nombre de pouvoirs que celui-ci lui a donné.



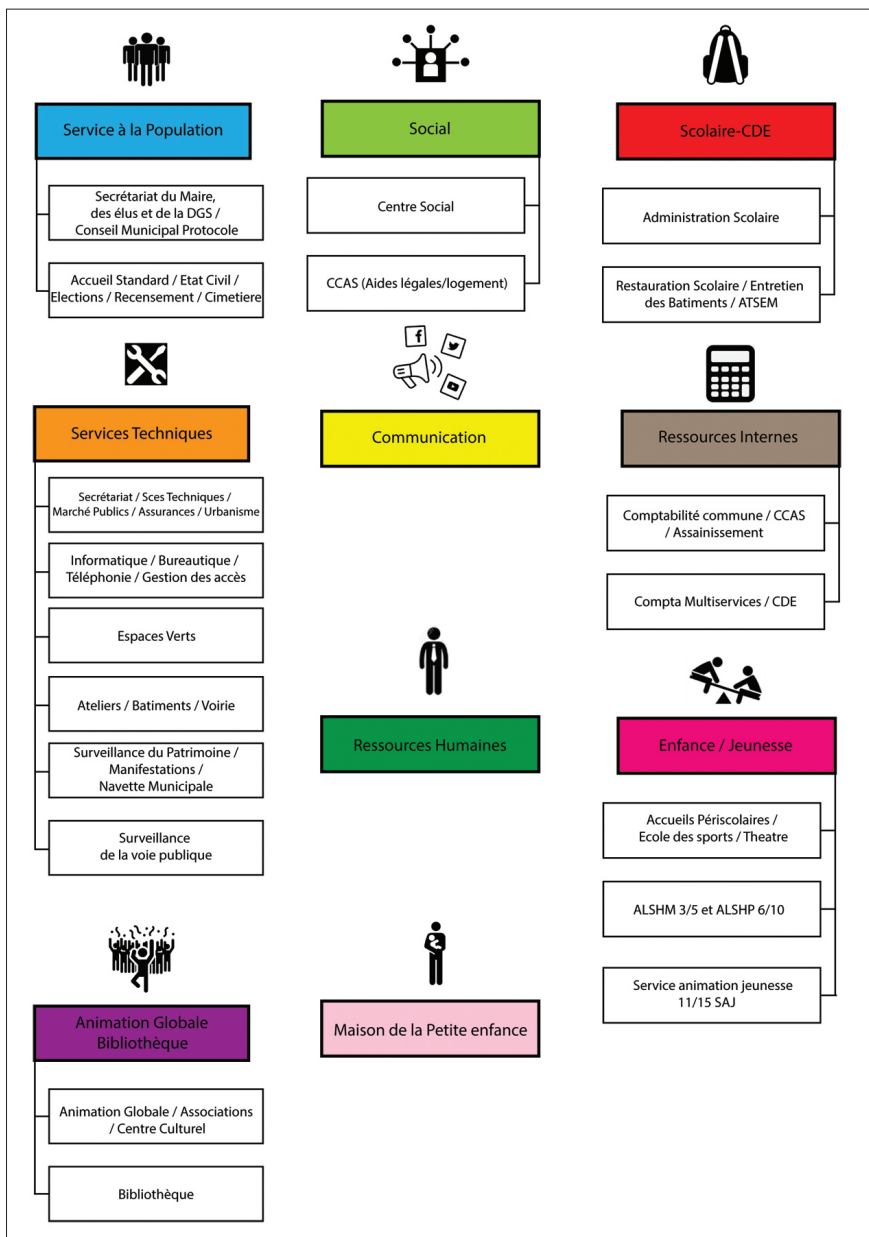
C. Connais-tu la mission des agents communaux ?

**Pour aider les élus à faire fonctionner les services,
la mairie emploie des agents municipaux.**

Sur la page suivante, tu trouveras l'organigramme des services de la Mairie de Bouffémont. Dans chaque service, on trouve un directeur(trice) ou chef de service et des agents municipaux qui travaillent tous sous la responsabilité du Maire et de la Directrice Générale des Services (DGS).

Organigramme de la Mairie de Bouffémont

A Bouffémont les agents municipaux sont au nombre de 100 et sont répartis dans les services mentionnés en couleur.



Apprends les symboles de la République



Le drapeau français **Bleu. Blanc. Rouge.**

Ces couleurs, tu les vois pendant les matchs de foot, dans ta mairie ou ton école. Ce sont les couleurs du drapeau français. Sais-tu pourquoi ? Le blanc, c'était la couleur du roi. Le bleu et le rouge étaient les couleurs de la ville de Paris. Imaginée pendant la Révolution française, en 1789, l'alliance des trois couleurs était donc le symbole de l'alliance du roi et du peuple et reste le symbole d'une France unie.



«**Liberté, Égalité, Fraternité**»

Ces trois mots sont la devise de la République française. Ensemble, ils représentent les valeurs qui nous unissent en tant que Français.

En tant que Français on pense que chacun d'entre nous naît libre et à égalité avec les autres. On pense aussi qu'on doit, pendant notre vie, faire preuve de fraternité, aider les autres. Ces valeurs font notre fierté et nous représentent partout dans le monde.



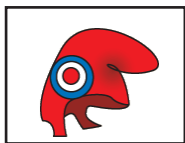
La Marseillaise de Rouget de Lisle « Allons enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé ! »

Si tu connais ces paroles c'est parce que c'est ainsi que commence notre hymne national : le chant qu'on entonne pour représenter la France (dans des cérémonies ou des compétitions sportives par exemple). Il a été composé pendant la Révolution française, quand les Français se déchiraient et alors qu'ils devaient s'unir pour faire face aux attaques de pays ennemis. Aujourd'hui encore quand on le chante on dépasse ce qui nous divise et on se rappelle qu'on est tous Français.



Marianne

Tu la reconnais facilement car elle porte toujours un bonnet. Elle apparaît sur les timbres poste et sa statue se trouve dans toutes les Mairies de France. Mais qui est cette «Marianne» ? Marianne est le visage choisi pendant la Révolution française pour représenter la Liberté et la République. Son bonnet est appelé «bonnet phrygien». C'est le bonnet que portaient dans l'Antiquité les esclaves que leur maître avait décidé d'affranchir, c'est-à-dire de libérer. Certains partisans de la Révolution française, les «sans-culottes», portaient eux aussi ce bonnet.



La fête nationale du 14 juillet

Tu t'es déjà demandé pourquoi tous les ans, le 14 juillet, il y a des feux d'artifice partout en France ? C'est le jour de la fête nationale. On le fête en mémoire du 14 juillet 1790 : un an après la prise de la Bastille qui a été le début de la Révolution française, a eu lieu la Fête de la Fédération qui fêtait l'unité de tous les Français. C'est en souvenir de cette union que chaque année le 14 juillet est un jour férié. Les troupes militaires défilent sur les Champs-Élysées à Paris pour montrer la force de la République.



Le sceau

Un sceau sert à « sceller » c'est-à-dire fermer un document. Apposer un sceau sur un document c'est le rendre officiel, inviolable. Le sceau de la République représente ses attributs : la femme qui représente la liberté, le coq, l'agriculture... Aujourd'hui on utilise le sceau pour des occasions très officielles comme des modifications de la Constitution.



Le coq

L'animal utilisé pour représenter la France est un coq. Sais-tu pourquoi ? Cela remonte à très longtemps. Pendant l'Antiquité on ne parlait pas de « Français ». Ceux qui habitaient ici étaient appelés les « Gaulois ». Or en latin « gallus » veut dire à la fois « coq » et à la fois « gaulois ». On comprend mieux pourquoi les Français sont fiers... comme des coqs !



Le faisceau du licteur

Avec Marianne, c'est un autre symbole de la République. Tu le trouves sur ton passeport, par exemple. Il représente une hache entourée de branches. Il existait déjà dans l'Antiquité romaine, où un personnage appelé le licteur le portait lors des procès. Il a été repris pendant la Révolution française : il représentait l'union de tous les Français (symbolisés par les branches) autour d'une même cause (la Liberté). On trouve aussi ce symbole sur les insignes des sénateurs et des députés.

Mon Agenda



Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

Quand :

Quoi :

.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

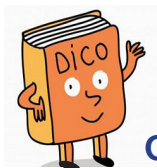
.....

.....

.....

--	--

7



Glossaire

Démocratie :

Une démocratie est un système politique dans lequel le pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens. Ces derniers exercent leur souveraineté en votant. Ils ont également la possibilité d'adhérer à plusieurs organismes, comme des partis politiques, des associations ou des syndicats.

Citoyen(ne) :

Un citoyen est une personne qui dispose de droits politiques dans un pays. Un citoyen vote et peut être élu à des fonctions politiques.

Commission :

Réunion de personnes chargées d'étudier une question, de contrôler ou régler une affaire.

Débattre :

Verbe. Discuter en exprimant des avis contradictoires.

Exemple : Débattre d'une question, débattre un prix, débattre une affaire.

Séance plénière :

Se dit d'une réunion, ou d'une assemblée où siègent tous les membres d'un groupe, d'une juridiction, d'un parti.

Cérémonie commémorative :

Cérémonie organisée à la mémoire de quelqu'un ou d'un événement important. Action de commémorer, c'est-à-dire de rappeler avec solennité le souvenir de quelqu'un, de quelque chose, d'un événement important.

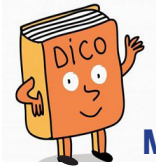
L'Etat :

Sens 1 - Politique

Nation administrée par un pouvoir représentatif.

Sens 2 - Politique

Le gouvernement, l'administration de cette nation.



Mes définitions

..... *

.....
.....
.....
.....

..... *

.....
.....
.....
.....

..... *

.....
.....
.....
.....

..... *

.....
.....
.....
.....

..... *

.....
.....
.....
.....

..... *

.....
.....
.....
.....

Mon album
photos
2021-2023



Colle ici une photo

Notre groupe

Lieu : Date :



Colle ici une photo

Lieu : Date :



Colle ici une photo

Lieu : Date :



Colle ici une photo

Lieu : Date :



Colle ici une photo

Lieu : Date :

Nous, Conseillers Municipaux Enfants 2021-2023



Laurie LEMAIRE
Animatrice, référente CME



Charlotte JOLIVEL
Animatrice, référente CME

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

Colle ici
la photo
d'un conseiller
et inscris
ses nom
et prénom.

